Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 27799

Intitulé

Conseiller(ère) en gestion de patrimoine (DU)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Rennes I Président

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s): Code(s) NSF:

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Constamment à la recherche des solutions les mieux adaptées aux attentes de ses clients, le gestionnaire de patrimoine, est un spécialiste de l'investissement sur mesure et un expert en ingénierie patrimoniale qui possède de solides connaissances en économie, finance, fiscalité et droit

Avant toute chose, le gestionnaire de patrimoine effectue un bilan de la situation patrimoniale et fiscale de son client tenant compte des caractéristiques personnelles du client, à savoir sa situation économique et professionnelle, son aversion au risque, et surtout ses objectifs patrimoniaux (placement sûr, valeurs refuge, rentabilité > 20 %, etc.).

Il définit ensuite avec ses clients une stratégie de placement et/ou d'investissement en proposant les solutions et les produits qu'il estime les mieux adaptés et légitimes en tenant compte des avantages fiscaux et des contraintes juridiques pesant sur chaque type d'investissement :

Ses préconisations se font toujours en fonction des objectifs visés par le client : optimiser son patrimoine, augmenter ses revenus, faire fructifier son argent, assurer sa famille, financer des études, prévoir sa retraite, constituer un capital, transmettre son patrimoine...

Les capacités attestées :

- · Découverte du client : prendre en compte l'information transmise par le client (caractéristiques personnelles et professionnelles, événements touchant à la vie familiale de son client), la croiser avec les attentes et limites exprimées (aversion au risque et objectifs patrimoniaux) pour en faire une analyse pertinente dans une approche globale de gestion du patrimoine,
- · Bilan patrimonial:
- évaluer un patrimoine, en déceler les forces et les faiblesses et les rapprocher des évolutions concernant l'environnement économique, financier, juridique et fiscal,
- établir un bilan actif passif du patrimoine d'un ménage en mobilisant des connaissances en mathématiques financières, en droit et fiscalité, ainsi qu'une réelle rigueur analytique,
- · Propositions et conseils : en fonction de l'évolution des objectifs de rentabilité exprimés par le client, de l'évolution des produits et solutions d'épargne, de défiscalisation ou d'investissement en cours sur le marché, proposer une réallocation des actifs, un changement de comportement d'épargne et d'investissement si le besoin s'y trouve, reconsidérer et/ou ajuster la stratégie patrimoniale mise en place,
- · Mise en œuvre des solutions retenues et suivi : assurer "au fil de l'eau" la gestion et le suivi des dossiers, mettre son client en relation avec des spécialistes si nécessaire, préparer les rendez-vous, vérifier la pertinence des choix opérés, opérer des ajustements, informer son client sur les résultats,
- · Compétences transversales :
- être force de proposition tout en respectant les intérêts du client, la confidentialité et le cadre déontologique de la profession,
- expliciter sa démarche (compétences pédagogiques, relationnelles) et répondre avec rigueur, à l'écrit comme à l'oral, à toutes les demandes d'information, interrogations et /ou objections,
- effectuer une veille constante portant sur les évolutions réglementaires, fiscales et patrimoniales, les marchés financiers ou immobiliers, etc..

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Etablissements financiers (sociétés d'assurances, établissements bancaires)
- Cabinets de gestion de patrimoine
- · Etudes notariales
- · Cabinets d'expertise comptable
 - Conseiller en gestion et développement de patrimoine
- Conseiller gestionnaire en gestion de patrimoine financier
- Conseiller- gestionnaire en gestion de fortune
- Conseiller en placement et investissements financiers
- · Conseiller en gestion de capitaux
- Conseiller en investissements privés

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1205: Conseil en gestion de patrimoine financier

C1303 : Gestion de portefeuilles sur les marchés financiers

C1501: Gérance immobilière

Réglementation d'activités :

L'exercice de l'activité de conseil n'est pas réglementé.

Mais il est préférable, en termes de réputation, d'être membre d'une association professionnelle (Chambre des Indépendants,...) qui garantit un niveau de compétence et un cadre déontologique dans l'exercice du métier.

Si le Conseiller en Gestion de Patrimoine doit intervenir pour le compte de sa clientèle sur le marché immobilier, il doit disposer d'une carte immobilière.

S'il doit intervenir sur des opérations financières ou sur le marché des valeurs mobilières, il faut qu'il soit titulaire d'une certification de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Découverte du client et mise en œuvre d'une approche globale de gestion du patrimoine
- · Réalisation d'un bilan de patrimoine
- · Elaboration de propositions, préconisations et conseils (stratégie, actions)
- · Mise en œuvre de la stratégie de gestion du patrimoine, suivi et actualisation des dossiers
- Travail de veille juridique et réglementaire

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		Х	
En contrat d'apprentissage		Χ	
Après un parcours de formation continue			§ Le responsable du diplôme, § 1 enseignant (minimum) de l'Université de Rennes 1 dispensant des cours sur la formation § 1 à 2 professionnels, formateurs extérieurs et/ou intervenants sur le diplôme (responsables de la gestion de patrimoine dans un établissement bancaire du Grand Ouest, gestionnaires indépendants et/ou formateurs auprès d'établissements financiers) Membres institutionnels : § Vice-président du CEVU (Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire) ou son représentant, enseignant chercheur de l'Université de Rennes 1 § Responsable de la composante (UFR Sciences Eco.) ou son représentant. § Directeur du Service de Formation Continue ou son représentant
En contrat de professionnalisation	X		§ Le responsable du diplôme, § 1 enseignant (minimum) de l'Université de Rennes 1 dispensant des cours sur la formation § 1 à 2 professionnels, formateurs extérieurs et/ou intervenants sur le diplôme (responsables de la gestion de patrimoine dans un établissement bancaire du Grand Ouest, gestionnaires indépendants et/ou formateurs auprès d'établissements financiers) Membres institutionnels : § Vice-président du CEVU (Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire) ou son représentant, enseignant chercheur de l'Université de Rennes 1 § Responsable de la composante (UFR Sciences Eco.) ou son représentant. § Directeur du Service de Formation Continue ou son représentant

Par candidature individuelle	X	§ Le responsable du diplôme, § 1 enseignant (minimum) de l'Université de Rennes 1 dispensant des cours sur la formation § 1 à 2 professionnels, formateurs extérieurs et/ou intervenants sur le diplôme (responsables de la gestion de patrimoine dans un établissement bancaire du Grand Ouest, gestionnaires indépendants et/ou formateurs auprès d'établissements financiers) Membres institutionnels : § Vice-président du CEVU (Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire) ou son représentant, enseignant chercheur de l'Université de Rennes 1 § Responsable de la composante (UFR Sciences Eco.) ou son représentant. § Directeur du Service de Formation Continue ou son représentant
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X	§ Le responsable du diplôme, § 1 enseignant (minimum) de l'Université de Rennes 1 dispensant des cours sur la formation § 1 à 2 professionnels, formateurs extérieurs et/ou intervenants sur le diplôme (responsables de la gestion de patrimoine dans un établissement bancaire du Grand Ouest, gestionnaires indépendants et/ou formateurs auprès d'établissements financiers) Membres institutionnels : § Vice-président du CEVU (Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire) ou son représentant, enseignant chercheur de l'Université de Rennes 1 § Responsable de la composante (UFR Sciences Eco.) ou son représentant. § Directeur du Service de Formation Continue ou son représentant

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Accessible en Nouvelle Calédonie	X
Accessible en Polynésie Française	Х

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Conseiller(ère) en gestion de patrimoine" avec effet au 01 décembre 2006, jusqu'au 03 mars 2022.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

2007

Nombre total de titulaires de la certification : 8/15

Nombre de titulaires exerçant les activités visées : 100% des 5 candidats joints en 2013

2008

Nombre total de titulaires de la certification : 25/33

Nombre de titulaires exerçant les activités visées : 100% des 12 candidats joints en 2013

2009

Nombre total de titulaires de la certification : 12/14

Nombre de titulaires exerçant les activités visées : 100% des 9 candidats joints en 2013

2013

Nombre total de titulaires de la certification : 6/6

Nombre de titulaires exerçant les activités visées : 100% des 6 candidats joints en 2014

2014

Nombre total de titulaires de la certification : 8/8

Nombre de titulaires exerçant les activités visées : 100% des 8 candidats joints en 2014

Autres sources d'information :

http://www.sfc.univ-rennes1.fr

Lieu(x) de certification :

Université de Rennes1

2, rue du Thabor

35065 Rennes

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté des Sciences Economiques de l'université de Rennes 1 - 7, place Hoche - 35065 Rennes Cedex Service de la Formation Continue de l'Université de Rennes 1 - 4, rue Kléber - 35000 Rennes

Historique de la certification :

Créé en 1988, le DU a été interrompu quelques années et a repris en 2012-2013